NOTICE DE SECURITE

OBJET DU MARCHE	RENOVATION ET SECURISATION ELECTRIQUE DU POSTE 1
MAITRE D'OUVRAGE	HOPITAL SAINT ANTOINE 184 RUE DU FAUBOURG ST ANTOINE 75012 PARIS
MAITRE D'ŒUVRE	T3E IdF 17 rue Véron 94140 ALFORTVILLE ☏: 01.41.79.35.60
BUREAU DE CONTROLE	BTP CONSULTANTS 460 La Courtine – Le Central II 93160 NOISY LE GRAND ☏: 01.55.85.90.26
COORDONNATEUR SPS	BTP CONSULTANTS Agence Paris Est CSPS Le Centre II – 460 la courtine 93194 NOISY LE GRAND Cedex ☏: 01.55.85.16.40

JUILLET 2026

I – PREAMBULE

La présente notice de sécurité concerne les travaux de l'opération de rénovation et de sécurisation électrique du poste 1 de l'hôpital Saint Antoine.

Le poste 1 constitue le poste de livraison ENEDIS de l'hôpital, il est jumelé avec un poste de transformation. Il est situé dans le bâtiment **André Lemierre.**

Une équipe de Maîtrise d'Œuvre a été désignée :

Maître d'Œuvre
T3E IdF
17 Rue Véron
94140 ALFORTVILLE

Bureau de Contrôle
BTP CONSULTANTS
460 La Courtine – Le Central II
93160 NOISY LE GRAND

Les travaux seront donc effectués sous le contrôle d'un contrôleur technique.

II – PRESENTATION DU CENTRE HOSPITALIER

2.1 – PRESENTATION DU SITE

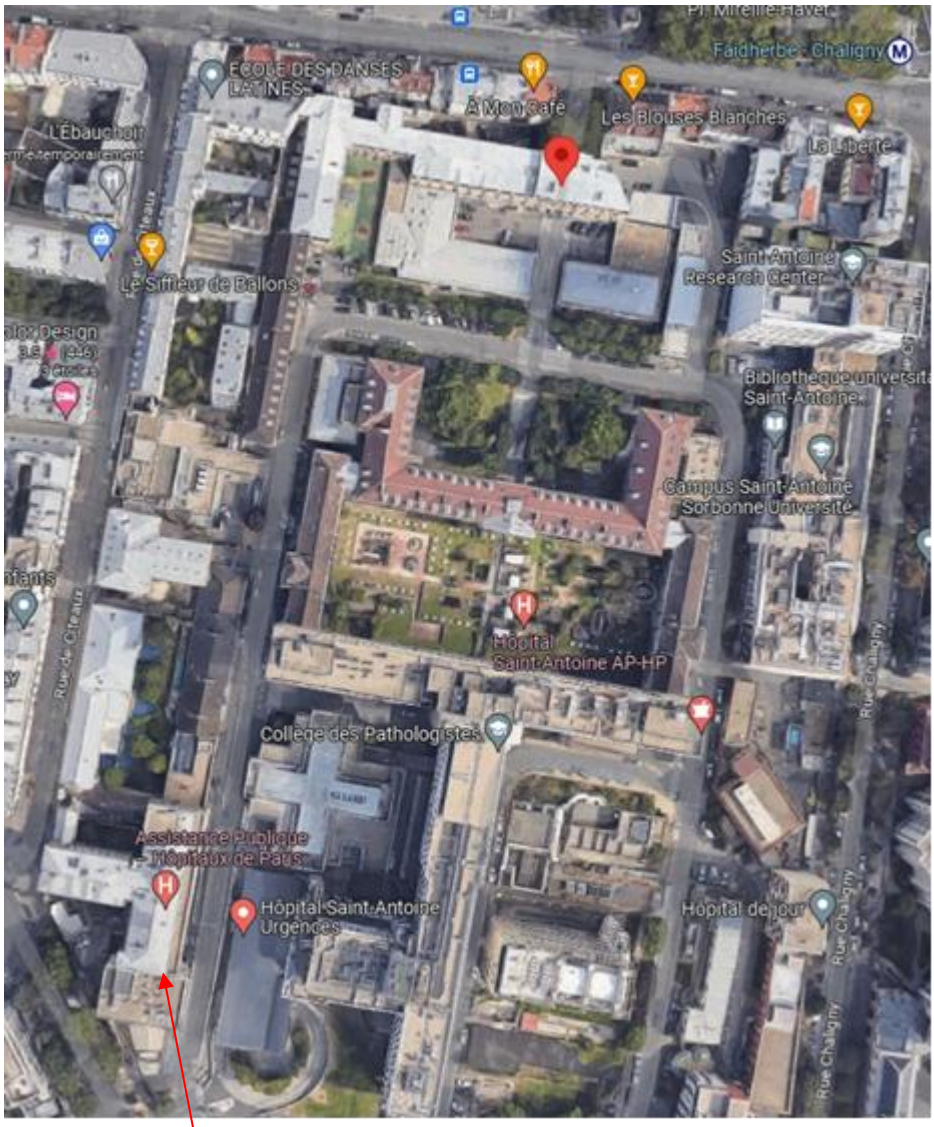
2.1.1 Généralités

Le site de l'hôpital de Saint Antoine s'étend sur la majeure partie de la parcelle située entre les rues :

- Faubourg Saint Antoine
- Cîteaux
- Crozatier
- Boulevard Diderot
- Chaligny

Plan de situation du site.

Ce document est la propriété de T.3.E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.



Bâtiment LEMIERRE

Les premières constructions datent des années 1796, devenu CHU en 1958, l'hôpital Saint Antoine est à la fois un hôpital de proximité et de renommée internationale.

Les différents bâtiments édifiés sur le site sont les suivants :

- Bâtiment Robert André (IGH)
- Bâtiment Jacques Caroli (IGH)
- Bâtiment UPR
- Bâtiment l'Horloge
- Bâtiment Maurice Mayer
- Bâtiment Alexandre Couvelaire
- Bâtiment Emmanuel – Antoine Moiana
- **Bâtiment André Lemierre**
- Bâtiment Marcel Lermoyez 06-07
- Bâtiment Marce Lermoyez 54 (cuisine)
- Bâtiment Lermoyez 08
- Bâtiment Pierre Masson (53) Habitation

Ce document est la propriété de T.3.E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.

- Bâtiment Pierre Masson 16 Laboratoires
- Bâtiment Pierre Masson 17 (atelier)
- Bâtiment Foulques de Neuilly
- Bâtiment Ernest Dupré
- Bâtiment Rabah Deutsch de la Meurthe
- Bâtiment Chapelle
- Bâtiment Arnault Tzanck

Ce document est la propriété de T.3.E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.

Plan de l'hôpital

Hôpital sans tabac
Interdiction de fumer

Hôpitaux Universitaires Est Parisien
SAINT-ANTOINE

184 rue du Faubourg Saint-Antoine
75571 Paris Cedex 12
Tél. 01 49 28 20 00

Moyens d'accès

Métro
1 Reuilly-Diderot
Gare de Lyon
8 Faidherbe-Chaligny

Bus
46 86 Faidherbe-Chaligny
57 Hôpital Saint-Antoine

RER
A D Gare de Lyon

Stationnement

En l'absence de parking pour vous recevoir, nous vous remercions de garer votre véhicule à l'extérieur de l'hôpital.

Les visites aux patients

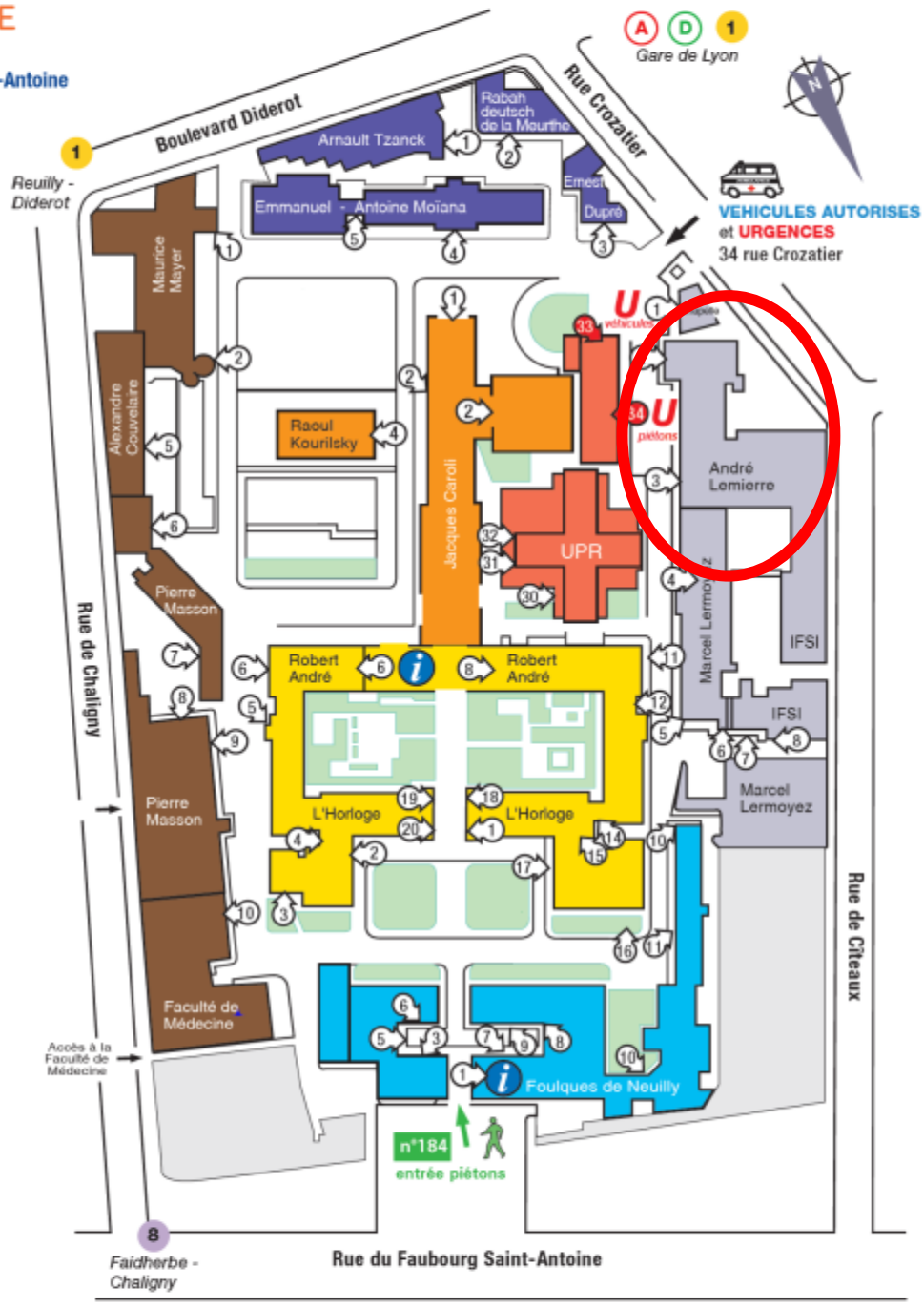
sont autorisées tous les jours de 13h à 20h

Hôpital sans tabac

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital.
(Loi Evin N° 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme).

Site de prélèvement - Don du sang
21, rue Crozatier
à 500 mètres

A D 1 Gare de Lyon



8 Faidherbe - Chaligny

Accueil - Point d'information
Urgences

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Votre rendez-vous

Date/heure	
Secteur	
Bâtiment	
Service	
Porte	Etage

Ce document est la propriété de T.3.E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.

2.1.2 Classement de l'établissement

L'Hôpital Saint Antoine est soumis aux dispositions du code de construction et de l'habitation.

L'établissement est classé ERP Type U 1er catégorie et comprend deux IGH.

III – PRESENTATION DU PROJET

3.1 – GENERALITE

Les chapitres ci-dessous ont pour objet de préciser les modifications envisagées sur les installations existantes courant fort du site visant à rénover et à sécuriser le poste HT/BT 1 qui constitue le poste de livraison ENEDIS de l'hôpital jumelé à un poste de transformation.

3.2 – ETAT EXISTANT

L'installation existante est composée :

- Un **poste de livraison** ENEDIS 20 KV (Poste 1) alimenté par un câble travail et un câble secours avec basculement automatique sur secours.
 Il est situé au rez-de-chaussée du bâtiment André Lemièrre.
 Il comprend une rame principale haute tension avec :
 - Arrivées ENEDIS
 - Deux disjoncteurs généraux
 - Trois protections transformateur
 - Deux départs de boucle 20 KV
 - Trois transformateurs HT/BT de 630 KVA chacun (fonctionnement en 2+1) qui alimentent en basse tension les bâtiments Lermoyez, Lemièrre, Dupré, Rabbadeutch, Moiana et Mayer.

- Une **boucle de distribution 20 kV** distribuant quatre postes HT/BT.
 - Poste HT/BT 2 :
 Il est situé au sous-sol du bâtiment Pierre Masson et alimente :
 - Bâtiment HORLOGE
 - Bâtiment MASSON
 - Bâtiment COUVELAIRE
 - Bâtiment FOULQUE DE NEUILLY
 - Appareils de radiologie (IRM, Scanner)
 - Onduleur NFC 15-211 Endoscopie
 - Onduleur confort Endoscopie

 - Poste HT/BT 3 :
 Il est situé au sous-sol du bâtiment Robert André et alimente :
 - Onduleur laboratoires
 - Bâtiment IGH R. ANDRE

Ce document est la propriété de T.3.E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.

- Poste HT/BT 4 :
 Il est situé sous la terrasse 28 et alimente :
 - Bâtiment IGH J. CAROLI

- Poste HT/BT 5 :
 Il est situé au sous-sol de la zone de l'UPR et alimente :
 - Urgence / policlinique / réanimation
 - Onduleur NFC 15-211

- Le **secours** de l'hôpital est assuré par 6 groupes électrogènes :

- Centrale GE 1, 2, 3 et 4 :
 Elle est située sous la terrasse 28 et comprend :
 - GE 1 : Groupe de remplacement / 1000 KVA
 - GE 2 : Groupe de remplacement / 1000 KVA
 - GE 3 : Groupe de remplacement / 1250 KVA
 - GE 4 : Groupe de remplacement / 1250 KVA

- Centrale GES 5 et 6 :
 Elle est située sous la terrasse 21 et comprend :
 - GES 5 : Groupe de sécurité IGH / 1250 KVA
 - GES 6 : Groupe de sécurité IGH / 1250 KVA

Il existe actuellement sept TGS sur le site qui desservent :
- Le bâtiment Lemièrre via le poste HT/BT 1 (TGS Lemièrre)
- Le bâtiment UPR via le poste HT/BT 5 (TGS UPR)
- L'IGH J. CAROLI depuis le poste 4 (TGS1 et TGS2 J. CAROLI)
- L'IGH R. ANDRE depuis le poste 4 (TGS1 et TGS2 R. ANDRE). *Travaux en cours*
- Le bâtiment MAYER

La distribution générale du site est réalisée conformément au synoptique **SY 25/01**.

3.3 – ÉTAT PROJETE

Le projet consiste à remplacer et à sécuriser le poste 1 de l'hôpital.

Le poste 1 constitue le poste de livraison jumelé à un poste de transformation.

Le projet prévoit de :

- Créer deux postes de livraison ENEDIS en limite de propriété, rue Crozatier.
- Remplacer le poste de transformation par deux demi-postes redondants.
- Remplacer le TGBT par deux demi-TGBT.
- Remplacer le tronçon de boucle haute tension entre le poste 1 et le poste 2 dont la section de l'âme actuelle est trop faible.

Ce document est la propriété de T.3.E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.

3.4 – LOCALISATION

Afin de faciliter le phasage des travaux et d'assurer la continuité d'exploitation, les nouveaux postes de livraison 20 KV ENEDIS seront installés dans des locaux à créer en limite de propriété en lieu et place des installations du jardinier.

Les nouveaux équipements du poste 1 seront installés dans le même volume que le poste actuel.

Afin de sécuriser les installations électriques, le poste 1 sera scindé en quatre locaux :

- Poste HTA 1-1
- Poste HTA 1-2
- TGBT 1-1
- TGBT 1-2

Chaque local sera isolé coupe-feu 2 heures.

Les batteries de condensateurs seront installées dans des volumes dédiés et ventilés.

3.5 – METHODOLOGIE D'INTERVENTION

Les travaux sont prévus avec le maintien de l'activité hospitalière.

Les sources Normale et Remplacement resteront opérationnelles pendant toute la durée des travaux.

Dans le cadre du phasage des travaux, il est prévu en démarrage la mise en place des éléments suivants :

- Postes livraison 1 et 2
- Poste de transformation provisoire
- Maintien des anciens transformateurs 630 KVA
- Poste HTA 1-1 et son transformateur 1250 KVA
- Transfert HTA boucle sur nouveaux postes de livraison
- TGBT

Il sera prévu les dispositions minimales suivantes :

- Poste haute tension provisoire pour maintenir l'alimentation des transformateurs existants. Cette disposition permettra de libérer de l'espace disponible pour installer les nouveaux équipements.

- Le fonctionnement en 2+1 des transformateurs existants permettra de les déplacer un par un pour libérer de l'espace disponible, sans impact sur la capacité de la distribution Normale.

- Groupe électrogène mobile pour assurer le Remplacement lors de la modification de l'arrivée secours issue de la centrale groupes électrogènes.

Ce document est la propriété de T.3.E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.

IV – REGLEMENTATION APPLICABLE

Les installations devront être établies en conformité avec les lois, décrets, arrêtés, circulaires et normes françaises qui s'appliquent à ces travaux.

Elles concernent notamment et sans que cette liste soit limitative :

- Norme NFC 13-100
 Poste d'abonnés établis à l'intérieur d'un bâtiment.
- Norme NFC 13-200
 Installations électriques haute tension
- Norme NFC 15-100 et ses additifs
 Exécution des installations basse tension.
- Norme NFC 15-400
 Protection de découplage
- Norme NFC 12-100 et Code du Travail
 Protection des travailleurs.
- Norme UTE NFC 15211
 Installations électriques des locaux à usage médical.
- Décret du 30 Août 2010
 Protection des travailleurs dans les Etablissements qui mettent en œuvre les courants électriques et aux arrêtés pris en son application.
- Arrêté du 2 Février 1993
 Dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public, complété par arrêté du 19 novembre 2001 et installations de sécurité du 26 février 2003.
- Arrêté du 14 Décembre 2011 relatif aux installations de sécurité.
- NFS 61.940 relative aux alimentations électriques de sécurité.
- NF E 37-200 et suivantes
 Groupes électrogènes.
- NF E 37-301 et suivantes
 Groupes électrogènes.
- Arrêtés des 15 Avril 1995 et 3 Juin 1998
 Conditions techniques de raccordement au réseau public des installations de production autonome d'énergie électrique, notamment les dispositifs de protection contre l'affaiblissement du 175 Hz EDF.
- Au règlement régissant les établissements type U 1ère catégorie.

Ce document est la propriété de T.3.E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.

V – DISPOSITIONS PREVUES

5.1 CONCEPTION ET DESSERTE

Article CO1 à CO5 et U7

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.2 ISOLEMENT PAR RAPPORT AU TIERS

Article CO6 à CO10 et U5, U15

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.3 RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES

Article CO11 à CO15 et U9

S'agissant d'un bâtiment existant, la stabilité est réputée satisfaisante.

Stabilité de la structure des nouveaux postes de livraisons de 2 heures.

5.4 COUVERTURES ET FAÇADES

Article CO16 à CO22 et U11

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération pour le poste 1 existant.

Couverture par toiture terrasse en béton avec étanchéité rapportée pour les nouveaux postes de livraison. Les façades seront enduites.

5.5 DISTRIBUTION INTERIEURE

Article CO23 à CO26 et U8, U10, U12

Séparation des locaux par parois coupe-feu 2 heures et dispositifs de franchissements par portes coupe-feu 1 heure.

5.6 LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC, LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS

Article CO27 à CO29 et U13

Deux postes de livraison 20 KV seront créés et installés en limite de propriété dans des locaux coupe-feu à créer.

Ce document est la propriété de T.3.E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.

Le poste de transformation HT/BT 1 sera remplacé. Séparation coupe-feu des équipements HT et BT par parois verticales toute hauteur coupe-feu de degré 2 heures et dispositif de franchissement coupe-feu de degré 1heure.

Aménagement de locaux de services électriques dans l'emprise du poste 1 existant :
- Deux postes de transformation HT/BT : poste 1-1 et poste 1-2
- Deux locaux TGBT : TGBT 1-1 et TGBT 1-2

Pour chacun de ces locaux, parois et plafond coupe-feu 2 heures et dispositifs de franchissements coupe-feu 1 heure équipés de ferme porte pour les locaux basse tension et coupe-feu 2 heures pour les locaux haute tension.

Aménagement d'une circulation et dégagement technique avec parois coupe-feu 2 heures et dispositif de franchissement coupe-feu 1h et permettant d'accéder aux postes HT/BT et locaux TGBT depuis l'extérieur du bâtiment LEMIERRE.

5.7 CONDUITS ET GAINES

Article CO30 à CO33

Les gaines et conduits traversant les locaux électriques sans les desservir sont encloisonnées coupe-feu 2h.
Les conduits horizontaux de ventilation desservant les locaux électriques sont équipés d'obturation coupe-feu 2h au droit des traversées de locaux.

5.8 DEGAGEMENTS

Article CO34 à CO60 et U14, U16 à U22

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.9 TRIBUNES ET GRADINS

Article CO61

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.10 AMENAGEMENTS INTERIEURS

Article AM1 à AM20

Locaux électriques basse tension

Revêtement sol
Faux plancher classement M1 avec vérins classement M0.

Ce document est la propriété de T.3.E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.

5.11 DESENFUMAGE

Article DF1 à DF10 et U15, U26

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.12 CHAUFFAGE VENTILATION

Article CH1 à CH27 et U11

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

Article CH28 à CH43

Ventilation naturelle ou mécanique de local basse tension TGBT avec en complément du rafraichissement par système VRV à détente directe.

Article CH44 à CH58

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.13 INSTALLATION DE GAZ ET AUX HYDROCARBURES

Article GZ1 à GZ30 et U51 à U64

Dévoiement des réseaux oxygène qui transitent actuellement à l'extérieur dans l'emprise de construction des nouveaux postes de livraison.

Les futurs réseaux seront en INOX et transiteront dans un nouveau caniveau ventilé. La continuité de service est assurée pendant les basculements.

5.14 INSTALLATIONS ELECTRIQUES – GENERALITES

Article EL1 à EL4 et U30

Les caractéristiques de l'installation du bâtiment LEMIERRE sont les suivantes :

Nature du courant

- Haute tension : 20 KV

- Basse tension : 400 V+N

Puissance	**Actuel**	**Futur**
- Source Normal :		
Poste 1	: 3 TR 630 KVA en 2+1	2 TR 1250 KVA redondants

- Source Remplacement : inchangé

Ce document est la propriété de T.3.E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.

Régime de neutre

- Installations normal : TNS
- Installations Sécurité : TNS

5.15 INSTALLATIONS ELECTRIQUES – INSTALLATIONS

Article EL5 à EL6

Deux postes de livraison 20 KV seront créés et installés en limite de propriété dans des locaux coupe-feu à créer.

Ils seront dotés de moyens d'extinction adaptés au risque électrique. Ils disposeront d'un éclairage de sécurité constitué par un bloc autonome, un bloc autonome portable d'intervention (BAPI) et un éclairage sur source ondulée.

Ils renfermeront un ensemble de cellules préfabriquées, pas de 375 mm au SF6 pour la partie C13-100 et sans SF6 pour la partie C13-200.

Le poste de transformation HT/BT 1 sera remplacé. Séparation coupe-feu des équipements HT et BT par parois verticales toute hauteur coupe-feu de degré 2 heures et dispositif de franchissement coupe-feu de degré 1 heure (BT) ou 2 heures (HT).

Chaque TGBT sera installé dans un local de service électrique dédié.

Les parois verticales et plancher haut seront coupe-feu de degré 2 heures et dispositif de franchissement coupe-feu 1 heure.

La batterie de condensateurs de chaque TGBT sera installée dans un local dédié, isolé par parois coupe-feu 2 heures et dispositif de franchissement coupe-feu 1 heure.

Chaque local sera ventilé sur l'extérieur par l'intermédiaire de conduits isolés.

Article EL 7

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

Article EL8 à EL11

Le Tableau Général Basse Tension du poste 1 est remplacé par deux demi-TGBT.

Les équipements haute-tension du poste 1 sont remplacés. Le tronçon de boucle haute tension entre le poste 1 et le poste 2 est remplacé et sa section est renforcée.
Les TGBT sont installés dans des locaux de services électriques.

Les canalisations en aval des TGBT sont conservées principalement. Elles sont de catégorie C2.

Les **nouvelles alimentations** comporteront des canalisations fixes classées Cca-s2, d2, a2.

Ce document est la propriété de T.3.E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.

Chaque TGBT disposera de son propre dispositif de mise hors tension. Chaque arrêt d'urgence sera inaccessible au public et sera installé à l'entrée du local concerné.

5.16 INSTALLATIONS ELECTRIQUES – INSTALLATIONS SECURITE

Article EL12 à EL17

Le Tableau Général Sécurité de LEMIERRE est existant et conservé. Il est situé au sous-sol du bâtiment.

Son alimentation normale remplacement sera issue depuis chaque TGBT 1-1 et 1-2 au moyen d'un inverseur de source automatique. La canalisation vers le TGS est existante et conservée.

Les canalisations en aval du TGS sont également existantes et conservées.

5.17 INSTALLATIONS ELECTRIQUES - MAINTENANCE

Article EL18 à EL19

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.18 INSTALLATIONS ELECTRIQUES - INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Article EL20 à EL23

Des installations provisoires sont prévues pour permettre les travaux avec continuité d'exploitation du site.

5.19 ECLAIRAGE

Article EC1 à EC6

L'éclairage Normal des locaux techniques créés est assuré par des luminaires à LED.

Article EC7 à EC15 et U32

L'éclairage de sécurité des zones et locaux techniques créées est réalisé par des blocs autonomes à Leds et blocs portatifs.

Les blocs autonomes ou luminaires d'évacuation sont situés dans les circulations, tous les 15 mètres et au changement de direction, pour un balisage des sorties et circulations et à chaque issue de secours pour les locaux le nécessitant.

Ce document est la propriété de T.3.E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.

5.20 ASCENSEURS

Article AS1 à AS11 et U36

Aucune disposition n'est prévue dans le cadre de cette opération.

5.21 GRANDE CUISINE

Article GC1 à GC8 et U28 à U29

Aucune disposition n'est prévue dans le cadre de cette opération.

Article GC9 à GC22

Aucune disposition n'est prévue dans le cadre de cette opération.

5.22 MOYENS DE SECOURS

Article MS1 à MS75 et U41 à U48

Moyens d'extinction
Des extincteurs appropriés aux risques et en nombre suffisant seront judicieusement répartis dans la circulation.

Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers
Les plans d'intervention installés aux entrées du bâtiment seront mis à jour.

Service de sécurité Incendie, Consignes et Formations

L'hôpital dispose d'un service permanent de garde composé de personnels logés sur place (1 administrateur de garde représentant la direction, 1 maîtrise technique et 1 ouvrier).

Le Service de Sécurité Incendie est composé de 2 chefs de service et d'une équipe d'agents de sécurité incendie. L'équipe comporte un chef et 5 agents présents 24/24. Tous sont diplômés SSIAP et régulièrement recyclés et formés au site.

Un poste central dédié à la sécurité incendie, situé dans l'IGH Robert ANDRE est mis à la disposition exclusive du service de sécurité incendie. Il est occupé en permanence et reçoit les alarmes SSI de tous les bâtiments du site. Les baies d'exploitation ECS et CMSI du SSI du bâtiment y sont installées.
Un schéma d'organisation de la sécurité en cas d'incendie qui précise la conduite à tenir est annexé au registre de sécurité. La consigne générale en cas d'incendie est affichée au PC Incendie.
Des plans d'évacuation et des consignes sont affichés en circulation, le personnel est formé à leur exécution et entraîné à la manœuvre des moyens d'extinction.

Ce document est la propriété de T.3.E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.

Système de Sécurité Incendie

Le Bâtiment Lemierre comprend aujourd'hui 1 Système de Sécurité Incendie de marque DEF. Le système sera conservé et étendu en fonction de besoins et des asservissements.

Équipements centraux

Un système unique de sécurité incendie de catégorie A associé à un Equipement d'alarme de type 1 est installé selon une architecture du type :

- Baies aveugles des ECS et CMSI en partie centrale du bâtiment dans un local CF 1h dédié.
- Alimentations électriques de sécurité dans le même local, alimentées directement depuis le TGS
- Baies d'exploitation ECS et CMSI au PC Incendie de l'hôpital

Cette architecture permet le câblage des lignes de détection et des lignes d'asservissement dans le bâtiment tout en permettant l'exploitation, dont les commandes manuelles, directement depuis le PC Incendie.

Descriptif des dispositions prévues

Les travaux sont suivis en phase conception par un coordinateur SSI à définir qui établira le cahier des charges fonctionnel du SSI, les plans de zonings et qui a précisé la corrélation à assurer entre ZD et ZS.
Ce CSSI suivra toute la phase de réalisation et réalisera la réception technique du SSI.

Toutes les observations qu'il pourra émettre seront suivies des actions correctives nécessaires.

Tous les locaux modifiés ou créés seront équipés de détecteurs adaptés aux risques et des répétiteurs d'action seront installés au-dessus des portes d'accès desdits locaux.

Les issues seront équipées de déclencheurs manuels à leur proximité.
A l'exception des diffuseurs sonores qui seront déplacés ou créer, aucun autre élément du système de mise en sécurité incendie existant ne sera modifié.

Les travaux de courant faible SSI seront confiés à une entreprise habilitée et c'est le constructeur DEF qui sera chargé de réaliser les programmations ECS et CMSI dans le respect des préconisations du coordinateur SSI.

Les modifications de câblages ou ajout/suppression de têtes seront réalisées conformément aux prescriptions normatives et dans le respect des préconisations du coordinateur SSI.

Les libellés seront révisés en fonction de la nouvelle affectation des locaux.

La détection automatique d'incendie mettra en œuvre les fonctions de mise en sécurité tel que défini par les prescriptions du paragraphe 3 de l'article U44 du règlement de sécurité et en suivant les préconisations du coordinateur SSI.

Ce document est la propriété de T.3.E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.

ANNEXE : Liste des plans date de JUILLET 2026

- PM 26/01	Plan de masse	État existant
- PM 26/02	Cheminement Boucle Haute Tension	État existant
- PM 26/12	Cheminement Boucle Haute Tension	État projeté
- PM 26/13	Cheminement Poste 1 vers centrale GE	État projeté
- SY 26/01	Synoptique général HT / BT / SECOURS	État existant
- SY 26/11	Synoptique général HT / BT / SECOURS	État projeté
- CD 26/01	Carnet de détails techniques	État projeté
- HTA 26/01	Poste 1 – Bât LEMIERRE-009 Niveau RDC bas	État existant
- HTA 26/02	Poste 2 – Bât P. MASSON-018 Niveau Sous-sol	État existant
- HTA 26/03	Poste de livraison	État existant
- HTA 26/10	Poste 1 – Bât LEMIERRE-Installations provisoires	État projeté
- HTA 26/11	Poste 1 – Bât LEMIERRE-009 Niveau RDC bas	État projeté
- HTA 26/12	Poste 1 – Bât LEMIERRE-009 Niveau Sous-sol	État projeté
- HTA 26/13	Postes de livraison	État projeté
- HTA 26/14	Poste 2 – Bât P. MASSON-018 Niveau Sous-sol	État projeté
- CVC 26/11	Poste 1 – Implantation équipements CVC	État projeté
- GC 26/11	Plans guide de génie civil – Postes de livraison	État projeté

Ce document est la propriété de T.3.E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.